

Gestion collective des déchets pour les entreprises de l'ameublement

Région pilote : Rhône-Alpes

Le CTBA (Centre technique du bois et de l'ameublement) et différents partenaires (1) ont développé, avec les industriels de l'ameublement dans la région Rhône-Alpes, une opération pilote de **valorisation des déchets**, intitulée **VARAPE 1** (Valorisation de l'Ameublement Rhône-Alpes par la gestion de l'Environnement).

Grâce à une étude préalable réalisée auprès d'industriels de l'ameublement (2), un guide « *Bien gérer ses déchets* » a été rédigé et publié en décembre 2001. Les entreprises découvrent que la gestion des déchets peut s'intégrer, à moindre coût, dans une politique industrielle qui prend en compte le respect de l'environnement.

L'opération se poursuit en 2003, par la mise en œuvre d'une **gestion collective** permettant d'optimiser les filières de traitement des **déchets toxiques en quantité dispersée** (DTQD), tels que chiffons souillés, solvants, bombes aérosol, filtres, tubes, piles...

Ce service de gestion collective des déchets dangereux comprend :

- la collecte sur les sites industriels,
- le transport,
- l'élimination des déchets,
- ainsi qu'un accompagnement des entreprises sur l'optimisation en interne de la gestion des déchets.

Le service de gestion collective sera assuré par la société SERPOL (Rhône). Une charte tripartite (industriels, Serpol, CTBA) est en cours d'élaboration.

Pour les **80 entreprises** du secteur industriel de l'ameublement de la région Rhône-Alpes, qui emploient près de **8000 salariés**, cette opération se poursuit jusqu'en 2005.

Pour tout renseignement complémentaire

Sophie Labrousse (CTBA)

Tél : 01 40 19 49 66

Sophie.labrousse@ctba.fr

(1) Partenaires du projet :

- **CTBA** (Centre technique du bois et de l'ameublement) et **UNIFA** (Union nationale des industries de l'ameublement), initiateurs et animateurs du projet
- **Conseil régional Rhône-Alpes, Ademe et Agence de l'Eau**, grâce à leur concours technique et financier
- **Trivalor**, bureau d'études compétent en matière de gestion collective de déchets
- **Serpol**, prestataire de services pour collecter les déchets dangereux

(2) L'étude a été réalisée dans les entreprises suivantes :

Ateliers des Prés de Brou, Boissier, Cambium, CLP Marqueterie, Deinez, Fermob, Fourier Production, Grange, Grosfilllex, Magne, Marjolet, Cuisines Morel, Polaud, Rodet Loisirs, Rondy-Forestier, Roset, Sacma Furania